

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 JUIN 2022

Délibération n°22-06-03

L'an deux mille vingt-deux et le 02 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de La Chapelle-Villars sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Date de la Convocation : 18 mai 2022

**OBJET : HABITAT : ALEC42 (AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA LOIRE) : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2022**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -  
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL*),  
LUPÉ : M. Farid CHERIET -  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -  
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN,  
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*) -  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Éric FAUSSURIER*) -  
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir de Mme Annick FLACHER*) -  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*), Mme Véronique MOUSSY,  
M. Christian CHAMPELEY -  
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir de Mme Martine MAZOYER*) -  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL*), Mme Brigitte BARBIER -  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP (*Pouvoir à M. Serge RAULT*) -  
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*) -  
ROISEY : M. Éric FAUSSURIER (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*) -  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir à M. Jacques GERY*) -  
VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir à M. Michel BOREL*) -

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY : M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -  
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE -  
VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020

L'ALEC42 (l'Agence Locale de l'Energie du département de la Loire) s'engage à mettre en place les actions suivantes dans le cadre de la convention proposée :

- **L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat**  
L'ALEC42 accompagne les particuliers, les bailleurs sociaux et les gestionnaires de copropriétés dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique au travers de Rénov'actions42 qui est la Plateforme Locale de Rénovation mutualisée de tous les EPCI de la Loire et qui porte le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 232-2 du code de l'énergie.
- **L'accompagnement des acteurs économiques**  
À travers le dispositif Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL), l'ALEC42 assure l'accompagnement des entreprises du territoire dans le domaine de l'énergie, dans le but :
  - d'obtenir des économies d'énergie liées aux procédés industriels, au chauffage, à l'éclairage, et à l'électricité spécifique,
  - d'optimiser les marchés d'achat de l'énergie,
  - de faciliter les synergies entre les entreprises entre elles ou entre les entreprises et l'intercommunalité dans le domaine de l'économie circulaire, des déchets, des énergies renouvelables, des transports.
- **L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle**  
L'ALEC42 accompagne les professionnels du bâtiment vers une plus grande professionnalisation en faveur de la rénovation énergétique dans le cadre de la Plateforme Locale de la Rénovation Energétique. Elle accompagne également les banques et les agences notariales pour encourager et faciliter le financement des projets de rénovation globale de l'habitat.
- **L'information des particuliers sur la mobilité propre**  
L'ALEC42 informe, conseille et accompagne les collectivités, les entreprises, les bailleurs sociaux, les professionnels de l'insertion et les particuliers sur les enjeux et les solutions efficaces afin de maîtriser la consommation d'énergie dans les déplacements.
- **La contribution aux démarches locales de transition énergétique**  
L'ALEC42 contribue à l'animation de la démarche locale de transition énergétique de l'intercommunalité en proposant un appui méthodologique et en assurant la coordination des projets portés par l'intercommunalité.

L'intercommunalité s'engage à verser à l'ALEC42, pour l'exercice des missions qui lui sont confiées, une somme annuelle de 0,70 € par habitant, comprenant :

- le montant de l'adhésion,
- une contribution financière directe.

Montants des contributions financières pour l'année 2022 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,0133 €	17 256	229,50 €
Contribution financière directe	0,6867 €	17 256	11 849,70 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 079,20 €</b>

\* : population totale légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 - Source INSEE

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention 2022 et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Valide la convention annexée à la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65 du budget général,
- Autorise M. le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22\_06\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020